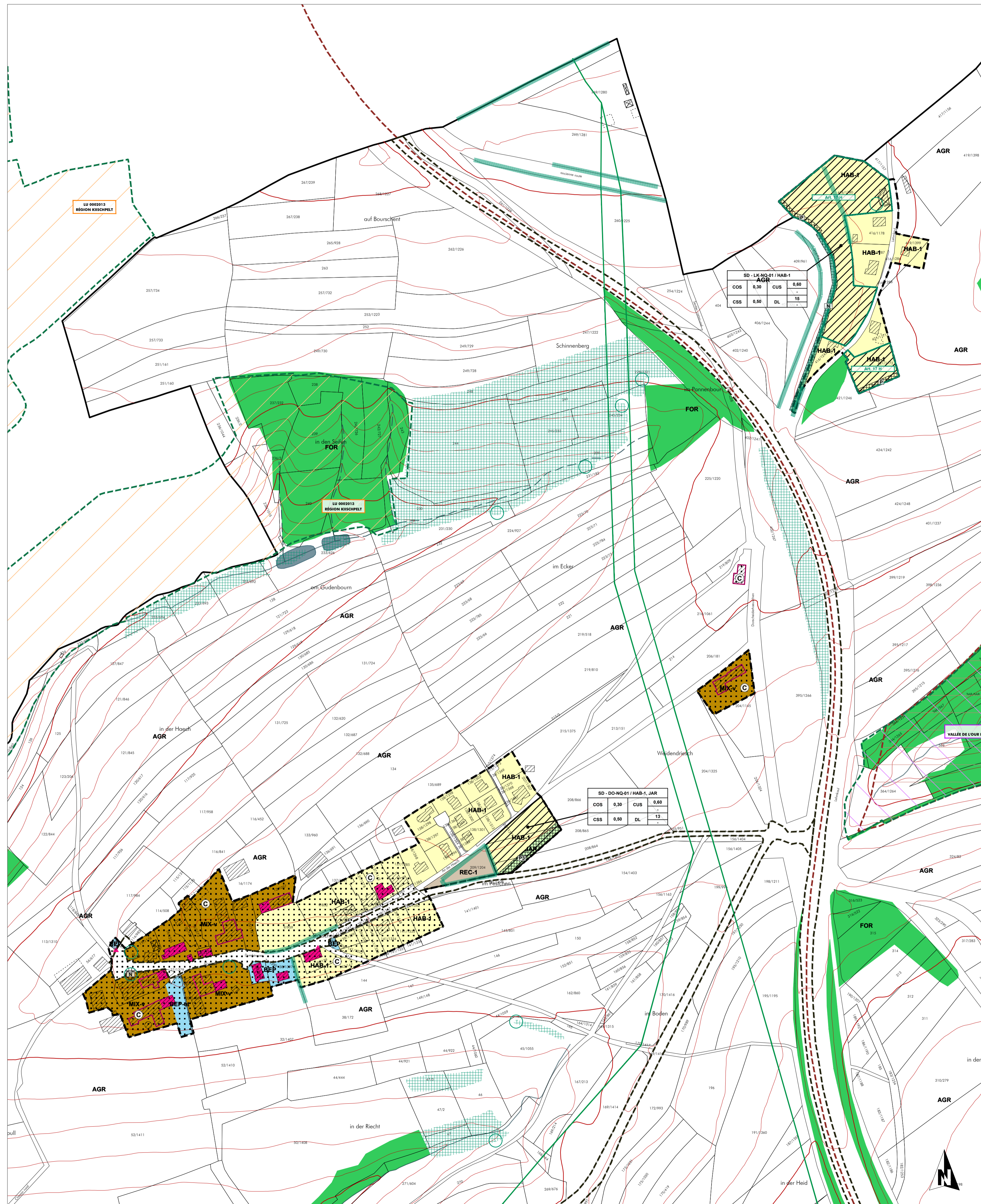


# Plan d'aménagement général - Localités de Dorscheid et Lehmkaul



## FOND DE PLAN

Composé sur la base du PCH 2016, de la BD-LTC 2007 et 2010, de la BD-LORTHO 2013 et 2016

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant PCH (av. 2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (Inventaire de terrain en 2013-2016)
- Rivière
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

## PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

## ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

- Zones d'habitation**
  - HAB-1 zone d'habitation 1
- Zones mixtes**
  - MIX-v zone mixte villageoise
  - MIX-v DP zone mixte villageoise Dausbourg Pont
  - MIX-r zone mixte rurale
- Zones de bâtiments et d'équipements publics**
  - BEP zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et élimination des eaux
  - BEP-et
- Zones d'activités**
  - ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
  - ECO-c1 "Auf dem Rank" zone d'activités économiques communale type 1A - "Auf dem Rank"
  - ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
  - ECO-r zone d'activités économiques régionale
- Zones de sports et de loisirs**
  - REC-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air
  - REC-2 zone de sports et de loisirs - sports
  - REC-3.1 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires
  - REC-3.2 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires accueil et logement de service, activités du secteur HORECA
  - REC-5 zone de sports et de loisirs - Parc
- Zones spéciales**
  - SPEC gar zone spéciale "garage et station-service"
  - SPEC sap zone spéciale "sapinière"
  - SPEC ca zone spéciale "coopérative agricole"
  - SPEC esa zone spéciale "économie sociale et solidaire"
- Zones de jardins familiaux**
  - JAR

## Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

## ZONE VERTE

- AGR Zones agricoles
- FOR Zones forestières \*
- PARC Zones de parc public
- VERD Zones de verdure

Remarque importante:

\* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'OBS 2007 actualisée sur base de l'Orthophoto 2013 (DOP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'égard des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

## ZONES SUPERPOSÉES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zones d'aménagement différé
- Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)
- Zones des "servitudes urbanisation"
  - N servitude "urbanisation - milieu naturel"
  - Na servitude "urbanisation - Natura 2000"
  - E servitude "urbanisation - eau"
  - St servitude "urbanisation - Stationnement"
  - P servitude "urbanisation - paysage"
  - Cv servitude "urbanisation - coulée verte"
- Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)
  - couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
  - secteur protégé de type "environnement construit"
  - constructions à conserver | petit patrimoine à conserver - à titre indicatif
  - gabariets d'une construction existante à préserver - à titre indicatif
- Zone de risques naturels prévisibles
  - zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain
- Zones d'extraction

## ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
  - Grands ensembles paysagers "Route-Sône - Kischpelt" (Ouest) & "Vallée de l'Our" (Est) (MAT 02.2021)
  - Coupsures vertes "V06 - Hosingen-Süf" & "V07 - Hascheid-Dick" (MAT 02.2021)
  - Zone d'activités économiques régionale existante "Hosingen" (MAT 02.2021)
  - Couloirs et zones superposés Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N7)" (MAT 02.2021)
  - Projets Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N7) & "Sécurisation de la N7 entre le giratoire Fridolf et le giratoire Weampenhof" (MAT 02.2021)

## à la protection de la nature et des ressources naturelles

- zones Natura 2000
  - NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015)
  - LU0001002 "Vallée de l'Our de Ouren à Wallendorf Post"
  - NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015)
  - LU0001006 "Vallée de la Sône, de la Ville, de la Clenne et du Lüttgenbach"
  - NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)
  - LU0002003 "Vallée supérieure de l'Our et affluents de Liesel à Dausbourg"
  - NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)
  - LU0002013 "Région Kischpelt" (Zone de protection spéciale, telle que désignée aux services compétents de la Commission européenne - Direction générale Environnement) - à titre indicatif
  - Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018)
  - 89102 "Mauspelt"
  - Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018)
  - 89113 "Lellingen Freng op Borel"

## à la protection des sites et monuments nationaux

## aux réseaux d'infrastructures de transport national

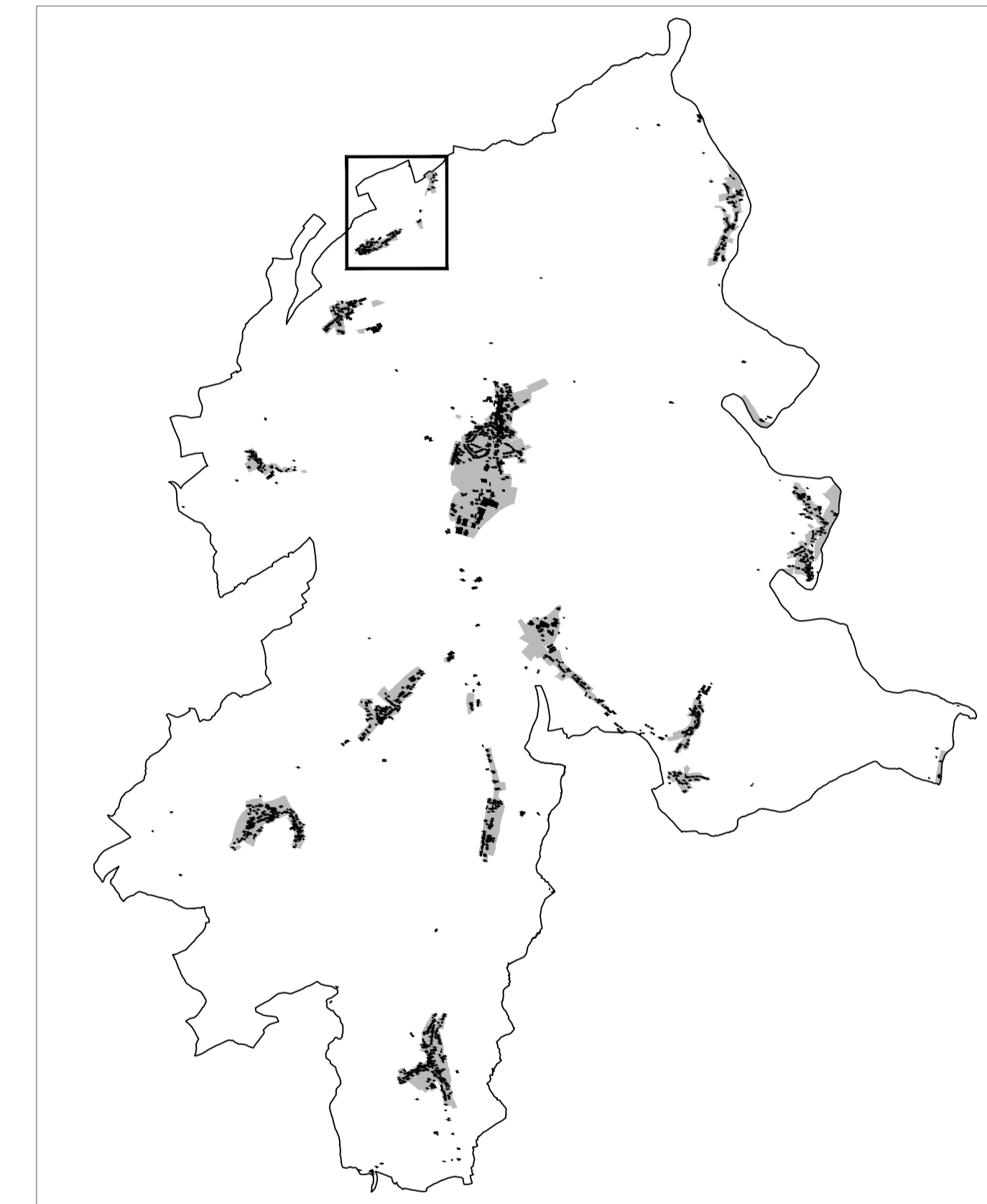
## à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)

- HQ 10
- HQ 100
- HQ extrême

## Informations complémentaires sur base de la loi modifiée le 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

Biotopes, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17et/or 20

- Art. 17 habitat - habitats espèces protégées
- Art. 17/20 habitat - habitats espèces protégées
- Art. 17 biotope - éléments surfaciques protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés
- Lignes électriques
  - à haute tension



Ref. n°: 74C/022/2017	
Approbation du Ministre de l'Intérieur	26.11.2018
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	23.07.2018

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPY et REPRODUCTION INTERDITES	
BD-LTC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPY et REPRODUCTION INTERDITES	
OBS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPY et REPRODUCTION INTERDITES	

**Concept Conseil Communication**  
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.  
3, bd. de l'Alzette  
L-1124 Luxembourg  
Tel.: (+352) 26 68 41 29  
Fax: (+352) 26 68 41 27  
Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Parc Hosingen	
Projet: Plan d'Aménagement Général	
Objet: Version coordonnée - Localités de Dorscheid et Lehmkaul	

Modifications ponctuelles	Révisé	Approbation du Ministre de l'Intérieur	Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable
1 Wahlhausen-Dick, "Parc" Plans Directeurs Sectoriels	74C/		

Échelle: 1 / 2.500	Plan n°: 1208_VC1_pag_DO_LK
Indice: A	Date: 31.08.2021
Elaboré: C. Rabe	Contrôlé: U. Truffer
	Validé: U. Truffer